



Quand la DGA souhaite valoriser les ICT/TCT en diminuant leurs salaires minimums !!!

Le vendredi 3 février, la DRH de la DGA a présenté son projet de déclinaison de la nouvelle convention collective de la métallurgie aux organisations syndicales.

FO Défense était représentée par Aude BOELLMANN et Florent XAVIER.

La DGA a attendu un an après la sortie de la nouvelle convention collective pour enfin présenter son projet de déclinaison pour les ICT et TCT.

On aurait pu s'attendre à un projet mur et réfléchi dans un calendrier maîtrisé. Il n'en est rien.

L'administration présente en effet un référentiel d'emploi avec l'ensemble des fiches de postes « types » vis-à-vis du référentiel d'emploi de la convention. On y trouve ainsi, sous forme pyramidale, tous les postes : du DGA à l'opérateur, le SIAé n'ayant pas encore communiqué, à ce jour, ses propositions. En utilisant cette méthode, la majeure partie des fiches de postes types se retrouvent ainsi déclassées en bas de la pyramide, avec plus de 3000 emplois classés en F11 et F12 (comprendre ingénieur débutant avec un salaire minimum qui n'excède pas 37 k€ brut/an) !!!

L'administration se sert de cette nouvelle convention pour remettre à jour son référentiel d'emploi sans utiliser les outils prévus, à savoir la cotation des postes avec la rédaction des fiches de poste en prenant les critères de complexité de l'activité, connaissances, autonomie, contribution, coopération et communication.

Une classification de ce type fragilise encore le statut des ICT. Dans ce projet, les salaires minimums des ICT sont, pour la plupart des cas, réduits.

FO Défense dénonce la méthode qui consiste à travailler par emploi type et à utiliser la convention collective pour limiter les revalorisations salariales dues à l'augmentation des salaires plancher de la métallurgie.

FO se pose les questions suivantes : qu'en est-il de la promesse du DGA de tout mettre en œuvre pour revaloriser les salaires des ICT/TCT, essentiels à l'accomplissement des missions régaliennes ? Où est l'opportunité de se servir de cette convention pour être plus attractif et fidélisant ??? Où sont les parcours professionnels revendiqués par **FO** dans deux courriers adressés au ministre pour les TCT/ICT ?



FO rappelle ses principales revendications sur ces dossiers :

- La DGA doit personnaliser sa méthode de classification d'emploi sans occulter les attendus de la convention collective.
- La DGA doit profiter de cette convention pour ouvrir plus largement le passage de TCT à ICT. C'est un mépris affiché sur le rôle des TCT au sein de la DGA.
- Il faut qu'un calendrier commun soit établi par les employeurs des ICT et que le SIAé fasse sans délais ses propositions. **FO** se demande si ce dossier fait l'objet d'un pilotage à la hauteur des enjeux de la DGA.

FO va vous proposer une information webinaire pour vous donner tous les éléments liés à la mise en œuvre de la convention collective. Un tract vous sera prochainement adressé sur les modalités de mise en œuvre de cette formation.

FO est toujours présente pour vous informer, vous protéger, revendiquer et agir pour vous

Paris, le 6 février 2023



FO
DEFENSE